



## Reprise à temps plein à durée déterminée

Par **elodyglacet**, le **18/03/2014** à **13:03**

Bonjour,

Je voudrais avoir des renseignements sur mes Droits.

En février 2008, j'ai accouché de mon fils, et j'avais demandé à prendre un congé parental de 1 an, déclaré auprès de ma CAF et de mon employeur.

Or au bout de 6 mois, j'ai demandé à retravailler parce que j'avais besoin d'argent, à mi-temps (17h30 /semaine).

En février 2011, je suis allée voir mon directeur (qui n'était plus le même qu'à l'époque de mon congé) afin de lui demander à reprendre à temps plein, pensant être dans mon droit.

Or il me dit qu'il n'est pas obligé parce que j'ai "cassé" mon congé parental. Ce dont je n'étais pas au courant, bien sûr. Personne ne m'en avait informé.

Je suis donc allée le revoir quelques temps plus tard avec un courrier stipulant un Article du code du travail L3123-8 précisant donc que je suis prioritaire en cas de poste disponible à temps plein au poste en complément.

Les années se sont écoulées, ma collègue en caisse avec moi, est enceinte et donc va partir en congé maternité en août 2014.

Je pensais passer en priorité pour son poste à temps plein et que mon directeur Embauche une autre personne à i temps.

Je suis donc allée réclamer cette "place" et là il me répond qu'il n'était pas au courant que je voulais reprendre à temps plein alors que ça fait 3 ans que je réclame et précise dans mes entretiens de parcours annuels puisque j'ai besoin de travailler, et que non je ne suis pas prioritaire pour le remplacement à temps plein, qu'il est en période de recrutement pour un remplacement à temps plein et que moi je reste comme je suis.

Est-il dans son droit de me refuser cette place en remplacement??

Quel est mon recours, s'il y en a un bien sûr ??

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **18/03/2014** à **13:07**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir des preuves dont vous disposez concernant votre demande de passage à temps plein...

Par **elodyglacet**, le **18/03/2014** à **13:10**

Tous les ans à chaque entretien de parcours j'informe ma supérieur et aussi mon directeur de mon souhait de reprendre à temps plein.

Par **P.M.**, le **18/03/2014** à **15:24**

Ceci se fait donc a priori oralement mais il faudrait savoir si vous en avez une trace écrite comme un compte-rendu de l'entretien rédigé par l'employeur...

Par **elodyglacet**, le **18/03/2014** à **17:29**

Nos entretiens de parcours sont écrits

Par **P.M.**, le **18/03/2014** à **17:43**

Si vous pensez que cela peut constituer un moyen de preuve, ce qu'il est difficile de déduire d'après cette réponse très réduite, vous pourriez donc demander à l'employeur ce qui justifie qu'il ne respecte pas votre demande de temps plein mais il risque de vous répondre que s'il le fait, il s'engage ensuite à vous maintenir cet horaire même après le retour de votre collègue, ce qui ne lui est pas possible...